

Avocat au Barreau de Guinée, Maître Foromo Frédéric Loua est le président fondateur de l'ONG de défense des droits de l'homme, les Mêmes droits pour tous (MDT), organisation pionnière dans l'assistance aux personnes détenues et aux victimes de torture en Guinée, partenaire de l'ACAT depuis 2010.

#### De la découverte du phénomène tortionnaire dans les geôles guinéennes...

Mon engagement pour la cause des droits de l'homme est né à la suite d'une visite que j'ai effectuée à la maison centrale de Conakry, après ma prestation de serment comme avocat en 2003. À l'époque, j'y ai découvert des conditions de détention épouvantables dans une ambiance d'illégalité absolument inacceptable. Des détenus en détention notoirement illégale mouraient de malnutrition, de maladies, d'insalubrité et de promiscuité dans une indifférence quasi-générale et sous les yeux impuissants de l'administration pénitentiaire. J'ai alors décidé de m'engager à sauver ces détenus condamnés à une mort certaine dans les geôles guinéennes si rien n'était fait pour leur venir en aide, d'autant plus qu'il n'y avait à l'époque aucune ONG œuvrant dans l'assistance judiciaire aux personnes en détention.

Ainsi ai-je commencé à travailler, d'abord individuellement, puis en créant, en compagnie d'autres amis qui partageaient la même vision que moi, l'ONG aujourd'hui appelée les Mêmes droits pour tous (MDT), qui est devenue aujourd'hui la première organisation guinéenne en termes de respect des garanties légales et d'assistance judiciaire aux détenus. Chemin faisant, j'ai été confronté à la réalité de la torture dans les prisons guinéennes. Ce qui m'a le plus intrigué était la banalisation du phénomène tortionnaire. Les victimes n'avaient aucune écoute favorable auprès des juridictions d'instruction qui passaient royalement sous silence leur souffrance bien qu'elle soit parfois physiquement visible. La situation était aggravée non seulement par l'absence de loi nationale incriminant expressément la pratique de la torture, mais aussi par la mauvaise

Foromo  
Frédéric  
Loua

# « Nous sommes fiers d'avoir contribué à lever le tabou sur la question de la torture en Guinée »

formation des officiers de police judiciaire qui ont hérité de la conception erronée de l'aveu comme reine des preuves. C'est ainsi que j'ai aussi décidé d'étendre les activités de notre organisation à la lutte contre la torture en Guinée qui, du point de vue du droit international, est inacceptable.

## ...à la levée d'un tabou

Comme toute organisation, nous avons des difficultés en termes d'actions judiciaires efficaces et d'accès aux ressources pour continuer et élargir notre action au plus grand nombre. Mais aujourd'hui, jetant un regard rétrospectif sur toutes ces années écoulées, nous sommes fiers d'avoir contribué à lever le tabou sur la question de la torture en Guinée. La prohibition de la torture est évoquée à toutes les rencontres et la commission actuelle de révision du code pénal a inséré, dans le projet du nouveau code pénal, l'avant-projet de loi que nous avions proposé au gouvernement pour incriminer la torture en droit interne.

Nous avons aussi pu engager les premières poursuites judiciaires contre les auteurs présumés d'actes de torture. Même si ces dossiers judiciaires n'évoluent pas au rythme que l'on aurait souhaité, elles ont eu un effet dissuasif non négligeable. Dans le cadre de ce travail mené depuis 2003, l'histoire qui m'a le plus marqué est celle d'un détenu de la maison centrale de Conakry, condamné en mars 2006 à huit ans de prison et qui, après avoir purgé sa peine, est malheureusement resté en détention pendant deux ans et six mois à cause de la mauvaise tenue des registres de la prison. Il est tombé gravement malade pendant sa détention et, du fait du défaut d'assistance, a fini par s'évanouir. Pris pour mort,

les gardiens de la prison l'ont emmailloté dans une vieille natte pour son enterrement immédiat. C'est lorsque l'on priait sur le supposé corps à la mosquée de la prison qu'il a commencé à bouger, occasionnant une débandade dans la mosquée et dans toute l'enceinte de la prison. Les gardes ont eu le courage de défaire la natte et lui ont donné de l'eau à boire. J'ai alors été contacté immédiatement et, après vérification de sa situation pénale dans les archives de la prison et de la justice, j'ai été navré de comprendre qu'il avait purgé sa peine deux ans et six mois plus tôt. J'ai aussitôt exigé sa mise en libération immédiate.

Par la suite, j'ai engagé une action judiciaire contre l'État guinéen en réclamation de dommages et intérêts pour détention illégale. Pour la première fois en Guinée, l'État a été condamné pour avoir détenu illégalement un citoyen.

## L'ACAT, un appui inestimable

Je voudrais remercier l'ACAT-France pour son soutien à nos actions et je l'encourage à continuer ses efforts dans le cadre d'une formation accrue et d'un échange permanent pour qualifier le travail des organisations guinéennes œuvrant dans le cadre de la lutte contre la torture.

Sa pression continue sur nos gouvernements, à travers la saisine des institutions européennes et onusiennes pour un changement réel, dans la vision des droits de l'homme dans notre pays, est un appui inestimable. J'ai alors décidé de m'engager à sauver ces détenus condamnés à une mort certaine dans les geôles guinéennes si rien n'était fait pour leur venir en aide, d'autant plus qu'il n'y avait à l'époque aucune ONG œuvrant dans l'assistance judiciaire aux personnes en détention.

Ainsi ai-je commencé à travailler, d'abord individuellement, puis en créant, en compagnie d'autres amis qui partageaient la même vision que moi, l'ONG aujourd'hui appelée les Mêmes droits pour tous (MDT), qui est devenue aujourd'hui la première organisation guinéenne en termes de respect des garanties légales et d'assistance judiciaire aux détenus. Chemin faisant, j'ai été confronté à la réalité de la torture dans les prisons guinéennes. Ce qui m'a le plus intrigué était la banalisation du phénomène tortionnaire. Les victimes n'avaient aucune écoute favorable auprès des juridictions d'instruction qui passaient royalement sous silence leur souffrance bien qu'elle soit parfois physiquement visible.

La situation était aggravée non seulement par l'absence de loi nationale incriminant expressément la pratique de la torture, mais aussi par la mauvaise formation des officiers de police judiciaire qui ont hérité de la conception erronée de l'aveu comme reine des preuves. C'est ainsi que j'ai aussi décidé d'étendre les activités de notre organisation à la lutte contre la torture en Guinée qui, du point de vue du droit international, est inacceptable.

## ...à la levée d'un tabou

Comme toute organisation, nous avons des difficultés en termes d'actions judiciaires efficaces et d'accès aux ressources pour continuer et élargir notre action au plus grand nombre. Mais aujourd'hui, jetant un regard rétrospectif sur toutes ces années écoulées, nous sommes fiers d'avoir contribué à lever le tabou sur la question de la torture en Guinée. La prohibition de la torture est évoquée à toutes les rencontres et la commission actuelle de révision du code pénal a inséré, dans le projet du nouveau code pénal, l'avant-projet de loi que nous avions proposé au gouvernement pour incriminer la torture en droit interne. Nous avons aussi pu engager les premières poursuites judiciaires contre les auteurs présumés d'actes de torture. Même si ces dossiers judiciaires n'évoluent pas au rythme que l'on aurait souhaité, elles ont eu un effet dissuasif non négligeable.

Dans le cadre de ce travail mené depuis 2003, l'histoire qui m'a le plus marqué est celle d'un détenu de la maison centrale de Conakry, condamné en mars 2006 à huit ans de prison et qui, après avoir purgé sa peine, est

malheureusement resté en détention pendant deux ans et six mois à cause de la mauvaise tenue des registres de la prison. Il est tombé gravement malade pendant sa détention et, du fait du défaut d'assistance, a fini par s'évanouir. Pris pour mort, les gardiens de la prison l'ont emmailloté dans une vieille natte pour son enterrement immédiat. C'est lorsque l'on priait sur le supposé corps à la mosquée de la prison qu'il a commencé à bouger, occasionnant une débandade dans la mosquée et dans toute l'enceinte de la prison. Les gardes ont eu le courage de défaire la natte et lui ont donné de l'eau à boire. J'ai alors été contacté immédiatement et, après vérification de sa situation pénale dans les archives de la prison et de la justice, j'ai été navré de comprendre qu'il avait purgé sa peine deux ans et six mois plus tôt. J'ai aussitôt exigé sa mise en libération immédiate.

Par la suite, j'ai engagé une action judiciaire contre l'État guinéen en réclamation de dommages et intérêts pour détention illégale. Pour la première fois en Guinée, l'État a été condamné pour avoir détenu illégalement un citoyen.

## L'ACAT, un appui inestimable

Je voudrais remercier l'ACAT-France pour son soutien à nos actions et je l'encourage à continuer ses efforts dans le cadre d'une formation accrue et d'un échange permanent pour qualifier le travail des organisations guinéennes œuvrant dans le cadre de la lutte contre la torture.

Sa pression continue sur nos gouvernements, à travers la saisine des institutions européennes et onusiennes pour un changement réel, dans la vision des droits de l'homme dans notre pays, est un appui inestimable. ●